AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-4-75028 95

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin N° 37 (8ème envoi 1975) - 10 Avril 1975

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les conditions climatiques demeurent toujours, essentiellement en raison des températures anormalement basses pour la saison, peu favorables aux tavelures. Toutes les pluies, nombreuses mais généralement de faible intensité, tombées après le 26 mars, ont donné lieu à des projections d'ascospores d'importance moyenne à faible pour la tavelure du poirier, faible à très faible pour la tavelure du pommier, mais seules celles du 2 au 4 avril ont pu permettre quelques contaminations légères.

Les émissions de germes se poursuivront lors des précipitations à venir.

Nous signalons, en outre, que les premières taches de la tavelure du pommier sont apparues, généralement en faible nombre, au tout début du mois et qu'une nouvelle série de taches de la tavelure du poirier s'est manifestée à partir du 4 avril. Ces sorties sont consécutives aux contaminations ayant eu lieu à l'occasion des pluies du 6 au 9 mars. En ce qui concerne la tavelure du poirier, elles revêtent déjà une certaine importance dans les vergers fortement contaminés en 1974.

D'autres taches vont apparaître incessamment à la suite des pluies du 14 au 16 mars.

Il convient donc de demeurer vigilant et d'appliquer un nouveau traitement. Cependant, en l'absence d'un net réchauffement, il est possible de retarder l'intervention jusqu'à ce que celui-ci se produise. Nous rappelons qu'au voisinage d'une température de 5° en moyenne au cours des pluies, les risques de contaminations sont pratiquement nuls.

- Oïdium du pommier :

Ce champignon est très peu actif depuis près d'un mois. Il n'apparaît pas utile de prévoir dans l'immédiat un traitement spécifique.

- Araignées rouges et insectes divers (pucerons, chenilles, psylle du poirier, hoplocampes) :

Les éclosions des oeufs d'hiver de l'araignée rouge (Panonychus ulmi) se poursuivent à un rythme très lent ; on peut observer, dans certains vergers, quelques pucerons, psylles du poirier, chenilles défoliatrices diverses, mais le temps froid contrarie la multiplication ou le développement de ces animaux. Aucune intervention particulière ne se justifie actuellement.

CULTURES LEGUMIERES

- Melon :

En raison des conditions climatiques défavorables (temps froid et pluvieux), les jeunes melons, issus de semis directs ou transplantés en motte, ont des difficultés à pousser normalement sous les tunnels plastiques.

Au contraire, les limaces trouvent, sous ces abris, une température et une humidité propices à leur activité et causent parfois de sérieux dommages aux cultures.

P./53

Pour les combattre, il est conseillé d'épandre des appâts présentés sous forme de granulés anti-limaces avant de placer la couverture plastique.

Ils peuvent être :
- soit à base de Métaldehyde (nombreuses spécialités) ;
- soit à base de Méthiocarbe (Mesurol anti-limace).

On peut aussi traiter les jeunes plantes en pulvérisant une spécialité à base de Métaldehyde présentée sous forme de poudre mouillable (anti-limace bouillie, Helicide B 80).

FONGICIDES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1.1.1975
utilisables contre :
(dose exprimée en matière active à l'hectolitre d'eau)

- les Tavelures des arbres fruitiers :

Bénomyl	30 g
Captafol	100 g
Captane	150 g
Carbatène	200 g
Carbendazim	30 g
Cuivre de l'hydroxyde	250 g de cuivre métal
Cuivre de l'oxychlorure	250 g "
Cuivre de l'oxyde cuivreux	250g "
Cuivre de sulfate	250 g de cuivre métal
Dichlone	50 g
Dithianon	50 g
Doguadine	70 g
Folpel	100 g
Mancozèbe	160 g
Manèbe	160 g
*Méthylthiophanate	70 g
Oxyquinoléate de cuivre	80 g
Propinèbe	200 g
Soufre micronisé	600 g de soufre (maxim.)
Thirame	200 g
Zinèbe	200 g
Zirame	180 g

- l'Oïdium du pommier :

*Bénomyl	30 g
Binapacryl	50 g
Chinométhionate	7,5 g
Dinocap	25 g
Drazoxolon	40 g
*Méthylthiophanate	70 g
Soufre (micronisé)	600 g de soufre(maxim.)
Soufre (trituré, ventilé, sublimé)	en poudrage.

Les pesticides en autorisation provisoire de vente sont précédés d'une astérisque.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.